



## CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DU CHÂTEAU DE BOURNET 2026

### RÈGLEMENT

L'Association Sportive du Golf du Château de Bournet organise une compétition interne pour désigner ses champions 2026 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séries du Club.

#### DATES

Les inscriptions se feront au golf sur la feuille dédiée.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 28 février 2026, 12 heures.

Le tirage au sort aura lieu le 28 février à 14 heures. Le tableau des 1<sup>ères</sup> rencontres sera communiqué, par mail, aux joueurs et joueuses le 28 février à 19 heures. Il sera affiché au golf

La compétition se déroulera entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juin 2026.

#### FORMULE DE JEU

MATCH-PLAY sur 18 trous, en mixte, formule en BRUT

En match-play, le jeu se joue TROU par TROU.

Un trou est gagné par le joueur ayant réalisé le score le plus bas sur le trou considéré.

Un trou est partagé si chaque joueur obtient le même score sur ce trou.

Le match est gagné par le joueur qui mène par un nombre de trous supérieur au nombre de trous restant à jouer.

En cas d'égalité à la fin des 18 trous, les joueurs repartent au trou n°1 pour déterminer le gagnant en play off (le 1<sup>er</sup> trou gagné désigne le vainqueur)

#### TABLEAUX

3 tableaux :

- 1<sup>ère</sup> série : 0 à 29.9
- 2<sup>ème</sup> série : 30 à 49.9
- 3<sup>ème</sup> série : 50 à 54

Les tableaux pourront être modifiés en fonction du nombre de joueurs inscrits dans chaque série.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être licencié(e) au golf du Château de Bournet ou être abonné(e) au golf du Château de Bournet
- Être adhérent(e) à l'Association Sportive du Golf du Château de Bournet
- Avoir au moins 16 ans, ou si le joueur a moins de 16 ans, faire partie de l'École de Golf.
- Avoir sa Licence 2026 à jour.
- Avoir son Certificat Médical (ou Questionnaire de Santé) valide.
- Les inscriptions sont gratuites pour tous les joueurs.
- En revanche, pour les non-abonnés, pour chaque rencontre, le joueur devra s'acquitter, auprès du golf, du montant du green-fee d'accès au parcours.
- Les inscriptions se feront sur les feuilles dédiées disponibles au golf avant le 28 février 2026.

## RENCONTRES

- Les tableaux des rencontres seront affichés au Golf (panneau AS) et seront également disponibles sur le site web de l'AS (<https://www.golfardechemeridionale.fr>)
- Chaque joueur devra organiser ses rencontres avec ses adversaires en respectant obligatoirement les dates limites indiquées sur les tableaux. Les e.mail et numéro de téléphone des joueurs seront mentionnés sur les feuilles d'inscription afin de faciliter les prises de contact.
- Les cartes de scores MATCH-PLAY seront disponibles au golf à raison d'une carte par joueur. Elles permettront d'inscrire les scores des 2 joueurs et de suivre l'évolution du match play.
- On pourra placer la balle à 1 carte sur les zones tondues ras.
- Les caddies et accompagnateurs ne seront pas acceptés.
- Les réservations pour les parties de ce championnat pourront être faites sur Chronogolf ou auprès de l'accueil du golf.
- Le Golf du Château de Bournet offre, aux abonnés "semainier", la possibilité de jouer leurs parties de match-play, les samedis ou dimanches.
- A la fin de chaque rencontre, les joueurs devront :
  - Remettre leurs cartes de score signées au golf ;
  - Incrire sur le tableau le nom du vainqueur.
- Dès connaissance de son futur adversaire, chaque gagnant devra le contacter pour organiser leur match suivant.
- Dès la connaissance de leurs matchs, les joueurs auront jusqu'à la date limite du tour pour s'accorder avec leurs adversaires sur la date de leurs rencontres. Le concurrent qui ne pourra pas jouer dans ce délai sera éliminé.
- Les éventuels litiges seront arbitrés par le comité d'épreuve composé de :
  - Thierry de BOURNET directeur du golf, ou de son délégué
  - Jean-Michel ALABERGERE ou Pascale de BOURNET ou Marie-Renée DEMONT